

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/11/2007
Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

4^e/121-07

Séance du

- 9 NOV. 2007

Loi droit au logement opposable Commission de Médiation Désignation d'un représentant du Conseil Général

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre conclue avec l'Etat le 31 janvier 2006,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5è /08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit opposable au logement et portant diverses mesures relatives à la cohésion sociale,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

❖ Désigne :

- Monsieur Jean-Louis LORRAIN

chargé de représenter l'Assemblée Départementale au sein de la Commission de Médiation.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions